

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/01/12

Objet : 12 - Transfert de propriété à titre gratuit des biens archéologiques mobiliers issus de la fouille préventive réalisée à la Papillonnière

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Décide

- De solliciter auprès de l'État un transfert de propriété à titre gratuit des biens archéologiques mobiliers issus de la fouille préventive réalisée à Vire, route de Saint-Lô, ZA de La Papillonnière en 2018.
- D'autoriser l'inscription des biens archéologiques mobiliers découverts à La Papillonnière à l'inventaire réglementaire des collections du musée.

Fait à Vire Normandie, le 31 janvier 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230206-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

